

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)

NOM et Prénom ou Raison Sociale

Numéro adhérent :

Date de clôture d'exercice (jour/mois/année) :

Nombre de mois :

INFORMATIONS IDENTIFICATION

OGID00

Libellés	Réponse
Identification du dossier comptable	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité libre (C)	
Identification de l'éditeur et du logiciel comptable	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel comptable	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	
Période	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire (D)	
Tenue de comptabilité	
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art L47A1 du LPF) ① OUI ② NON	
Monnaie	
Monnaie (EUR ou Euros)	
TVA	
SITUATION AU REGARD DE LA TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à la TVA (4) Recettes soumises partiellement à la TVA Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
Déclaration rectificative	
Tableaux fiscaux uniquement ① OUI ② NON (F)	

ADHERENT SANS CONSEIL (G)

Identification de l'entreprise adhérente

Je soussigné,

ATTESTATION

Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel (H)

(G) : Adhérent sans conseil, attestation de logiciel conforme

(H) : Si cette case est cochée cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détention par l'adhérent de l'attestation fournie par l'éditeur).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)

NOM et Prénom ou Raison Sociale

Numéro adhérent :

Date de clôture d'exercice (jour/mois/année) :

Nombre de mois :

DECLARATION DU PROFESSIONNEL OGBIC00 DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Je soussigné(e),	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination :	N° SIRET :
Adresse :	
déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
Profession de l'adhérent	
Profession :	
adhérent du centre de gestion agréé	
Identification du centre de gestion	
N° Agrément :	102758
Désignation :	BURALGESTION CGA & CONSEIL BURALISTES PRESSE CHR
Adresse :	2 RUE JEAN BAPTISTE PIGALLE 75009 PARIS
est tenue ① ou ② surveillée et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)	
atteste que la comptabilité est tenue par un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B)	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le :	A : (*) Nom du signataire :

(*)Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête

(A) : les réponses possibles sont (1) pour "tenue " ou 2 pour "surveillée"

(B) : Si cette case est cochée cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détenue par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur). ATTENTION CETTE CASE SERA COCHÉE UNIQUEMENT SI LE DOSSIER EST EN TENUE AU SEIN DU CABINET ET SI LE CABINET DETIENT L'ATTESTATION DE L'ÉDITEUR DU LOGICIEL. DANS LE CAS OU LE DOSSIER DU CLIENT EST EN SURVEILLANCE (REVISION), CETTE CASE NE SERA PAS COCHÉE.

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)
INFORMATIONS GENERALES **OGBIC01**

Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	
Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non (H)	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint (I)	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise) (J)	
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non (K) (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant (4) - non applicable (M)	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation (3) - non applicable (N)	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et < au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) - date de la cessation - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès	
L'adhérent domicilié en France a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) oui - (2) non	
Si (1)	
Désignation	Montant de l'acquisition
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Commentaires informations faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (L)	

**A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)
 RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES OGBIC02**

Néant				
TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	Montant total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un CGA (réintégration fiscale plafonnée à 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions fiscales				Montant déduit
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quinquies				
- Autres (à préciser)				
Plus-value à court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 16 %				
Autres déductions fiscales (à préciser)				

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)

TVA COLLECTEE

OGBIC03

Renseignements généraux concernant la TVA									Réponses
TVA sur les débits ou encaissements ? <input type="checkbox"/> Débits - <input type="checkbox"/> Encaissements - <input type="checkbox"/> Mixte									
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? <input type="checkbox"/> OUI - <input type="checkbox"/> NON									
N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition du chiffre d'affaires						Exo
			Taux 20,00%	Taux 19,60%	Taux 10%	Taux 7%	Taux 5,50%	Taux 2,10 %	
	Détail des comptes 70								
	Total CA								
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)								
Produits - autres classe 7	Autres opérations (+ et -) (2)								
	Acquisitions intracommunautaires								
	Auto liquidation tva sur la téléphonie								
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation début d'exercice (N-1)								
4181	+ Clients Factures à établir								
4198	- Avoirs à établir								
4687	+ Produits à recevoir								
487	- Produits constatés d'avance								
↓	Si TVA sur les encaissements								
410 à 4164	+ Créances clients								
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients								
	+ Effets escomptés non échus								
	-/+ Autres								
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)								
4181	- Clients Factures à établir								
4198	+ Avoirs à établir								
4687	- Produits à recevoir								
487	+ Produits constatés d'avance								
↓	Si TVA sur les encaissements								
410 à 4164	- Créances clients								
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients								
	- Effets escomptés non échus								
	+/- Autres								

AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables								
	+/- régularisation (N-1) en base (3)								
A	Base HT taxable								
B	Base HT déclarée								
C	Ecart en base (à justifier)								
D	TVA à régulariser								
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	20,00%	19,60%	10,00%	7,00%	5,50%	2,10%	Exo
4457	TVA collectée								
4455	TVA à décaisser								
44567	Crédit de TVA								
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser								

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		

TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	
	Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges ...
- (3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent.

Nom Adhérent :

N° Adhérent :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DECLARATION (EDI-TDFC ou papier)

ZONE LIBRE - TABLEAU SPECIFIQUE AU CGA BURALISTES PRESSE CHR

DETAIL DES ACHATS ET DES VENTES

OGBIC04

Référence	Libellé	Montant (débit + / crédit -)
AA	ACHATS TABLETTERIE ALLUMETTES, CONFISERIE, BIMBELOTERIE	
AB	VARIATIONS STOCKS TABLETTERIE ALLUMETTES, CONFISERIE, BIMBELOTERIE	
AC	ACHATS LIBRAIRIE / PAPETERIE	
AD	VARIATIONS STOCKS LIBRAIRIE / PAPETERIE	
AE	ACHATS BAR / RESTAURANT	
AF	VARIATIONS STOCKS BAR / RESTAURANT	
AG	ACHATS DIVERS (Téléphonie, carburants, etc.)	
AH	VARIATIONS STOCKS DIVERS	
AI	TOTAL ACHATS H.T (ligne 234 à 240 ou FS à FV)	
AJ	VENTES TABLETTERIE ALLUMETTES, CONFISERIE, BIMBELOTERIE	
AK	VENTES LIBRAIRIE / PAPETERIE	
AL	VENTES BAR / RESTAURANT (hors service perçu)	
AM	AUTRES VENTES (Téléphonie, carburants, etc.)	
AN	REMISE TABAC BRUTE	
AO	REMISE PRESSE	
AP	REMISES & COMMISSIONS DIVERSES (dont jeux)	
AQ	SERVICE PERCU DE LA CLIENTELE	
AR	AUTRES PRESTATIONS	
AS	C.A. NET H.T. (2033B = 210 à 218 ou 2052 = FL)	

PREVENTION DES DIFFICULTES

OGBIC05

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) oui - (2) non Si (1), compléter les informations ci-dessous.	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc ...	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : (1) non - (2) conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale ; les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location	

BALANCE

Document à transmettre obligatoirement

Rappel : La période de la balance doit correspondre à la période de déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes de fin de période.

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés.

LA CASE NEANT

La case à cocher Néant est présente dans un tableau qui est obligatoirement à transmettre mais dans lequel, dans certains cas, il peut ne rien avoir à y faire figurer. Dans ce dernier cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case Néant cochée. (un seul tableau concerné l'OGBIC02 RENSEIGNEMENTS FISCAUX).